



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Centre Académique pour la Scolarisation
des enfants allophones Nouvellement Arrivés
et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs**

CASNAV

Réf N° 2021-02-GJ/SD
Affaire suivie par :
Guillaume JACQ

Grenoble, le 05/02/2021

Maryse VINCENT
Tél. :04 76 74 76 41
Mél : ce.casnav@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Objet : Pré-inscriptions à la session du DELF via l'application INIDELF du lundi 1^{er} mars 2021 au vendredi 12 mars 2021.

Suite à la circulaire du 28 janvier 2021 « Organisation de la session du DELF (Diplôme d'études en langue française) scolaire les jeudi 3 juin et vendredi 4 juin 2021 », les pré-inscriptions à l'examen devront être effectuées via l'application INIDELF **du lundi 1er mars au vendredi 12 mars 2021 inclus.**

Aucune inscription hors délai ne pourra être acceptée.

Pour accéder à l'application, à partir du lundi 1er mars 2021 :

Etablissements publics : <https://etab.in.ac-grenoble.fr>

Etablissements privés : <https://extranet.ac-grenoble.fr>

Vous trouverez l'application dans le menu "Examens et concours" puis « Applications locales des examens et concours ».

Seuls les élèves allophones correspondant aux critères suivants, programmés dans l'application, apparaîtront dans INIDELF:

- Les élèves ayant le code structure ou le libellé structure contenant les mots clés : **FLE, FLS, FRLSE** ou **MLDS**
- Les élèves ayant le code matière enseignée ou le libellé matière enseignée contenant les mots clés : **FLE** ou **FRLSE**
- Les élèves ayant le code formation contenant **UPE** ou le libellé de formation contenant **UPE2A** ou **MLDS**
- La date d'inscription doit être comprise entre le **01/01/2018** et le **01/01/2021**.

Pour obtenir un MEF UPE2A (prise en charge de 9H/S ou plus en FLE/FLS) **ou une option FLE** (prise en charge de moins de 9H/S en FLE/FLS), merci de contacter le SESPAG - Pôle Scolarité à ce.sespag-scolarite@ac-grenoble.fr.

Une fois la démarche effectuée, il faudra attendre la mise à jour d'INIDELF pour que les élèves apparaissent.

Attention : les contraintes informatiques liées à l'application font que les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} apparaissent dans la liste même s'ils ne peuvent pas passer le DELF scolaire. S'ils étaient pré-inscrits par erreur, leur inscription ne serait pas validée.

Merci d'être très vigilant quant à l'orthographe des noms et prénoms des candidats ainsi qu'à l'exactitude des renseignements demandés (date de naissance, orthographe des villes de naissance, nationalité...).

Toute erreur se retrouvera sur les diplômes.

Étapes de préinscription :

1. Recueillir auprès de l'enseignant ayant en charge les élèves allophones la liste des élèves à inscrire au DELF avec le niveau souhaité d'inscription (**de A1 à B1 et selon les critères définis dans la circulaire du 28 janvier 2021**).

Rappel : La présentation du DELF est facultative : il est proposé comme un outil de valorisation pour des élèves arrivés tardivement dans le système scolaire français et qui manquent de temps pour valider des compétences scolaires rapidement.

2. Ouvrir l'application : vous pouvez inscrire un élève en indiquant directement le niveau du DELF choisi (ex : A2)

Le champ « Part » (participation) devient alors « oui », votre élève est inscrit. Vous n'avez pas d'autre validation à faire. Vous recevrez un mail de pré-inscription.

Concernant les élèves que vous ne souhaitez pas inscrire au DELF, vous n'avez rien à faire. Pour ces élèves le champ « participation » sera NON, et le champ « niveau d'examen » sera « non défini ».

Il n'est pas possible d'ajouter « manuellement » des candidats qui ne figurent pas sur la liste.

Si des élèves **qui correspondent aux critères définis par la circulaire du 28 janvier 2021** n'apparaissent pas dans la liste, il faut envoyer un mail au CASNAV expliquant les raisons qui empêchent l'inscription sur l'application.

En cas de difficulté liée à l'application, contactez Maryse Vincent ou Caroline Bois au CASNAV :

ce.casnav@ac-grenoble.fr

Tél : 04 76 74 76 41